

Directive pour les licences

Saison 2018/19

Votre club doit faire les opérations ci-après :

A Contrôle et mutations des données

- Contrôler que les données des joueurs de votre club sont complètes
- Biffer toute personne qui n'a plus de licence dans votre club
- Biffer toute personne qui a été transférée de votre club dans un autre club
- La liste doit être sauvegardée et bouclée.
- **La liste ne doit plus être imprimée et renvoyée par la poste signée au secrétariat de swiss unihockey.**

B Licence de tous les joueurs d'une ligue/du niveau d'une catégorie

- Activer toute modification (p. ex. promotion/relégation) de la licence du joueur sur la liste de contrôle des licences si nécessaire.
- La licence que vous prendrez pour un joueur dépendra de la ligue ou du niveau de l'équipe où jouera ce joueur. La réglementation détaillée figure dans la directive "Licences et qualification de joueur Saison 2018/19". Toutes les licences qui peuvent être prises en fonction de l'âge y sont mentionnées.

Tenir également compte des points suivants lors de la demande de licence :

- Les licences suivantes ne peuvent pas être prises librement dans les catégories Seniors, Messieurs et Juniors, elles sont automatiquement accordées en fonction de l'âge du joueur mentionné sur le contrôle licence : Juniors B, Juniors C, Juniors D et Juniors E.
- Dans les catégories Dames et Juniores, les licences ci-après ne peuvent pas être choisies librement : Juniores B, Juniores C, Juniores D et Juniores E.

Les modifications de licences déjà prises sont possible une fois pendant le contrôle de licences du 1.05. au 31.08.2018.

Si dans le contrôle des licences online sur le portail du club, une licence Grand terrain est modifiée en licence Petit terrain, cette modification ne peut plus être retroactivée sur le portail.

Comme jusqu'à maintenant, rétroactiver une qualification pour Grand terrain n'est possible que pour un nombre limité de joueurs par équipe :

- par équipe des catégories Messieurs et Dames sur Petit terrain : **5 modifications**
- par équipe des catégories Messieurs et Dames sur Grand terrain : **10 modifications**

Ex : Un club a 1 équipe Messieurs (LNB) sur Grand terrain et deux équipes (3^e et 4^e ligues) sur Petit terrain ainsi qu'une équipe Dames (2^e ligue) sur Petit terrain. Cela autorise le club lors d'une seconde modification de faire au max. 25 modifications (1x10 et 3x5).

Cette modification doit être faite manuellement par le secrétariat de swiss unihockey (dernier délai : 31.08.2018), resp. du 24 au 31 décembre 2018 par le club lui-même sur son portail en tant que nouvelle qualification.

C Demande de nouvelle licence (voir sous RdM Paragraphe 12)

- Les demandes de nouvelles licences doivent être saisies sur le portail du club. **Le formulaire “Demande de licence de joueur” ne doit plus être envoyé par poste.** Le club conserve la déclaration d'accord remplie du joueur avec la copie d'une pièce d'identité ; swiss unihockey peut demander ces deux documents en tout temps.

D Renouvellement de licence (voir sous RdM Paragraphe 12)

- Les demandes de renouvellement de licence doivent également être saisies sur le portail du club. **Le formulaire “Demande de licence de joueur” ne doit plus être envoyé par poste.** Le club conserve la déclaration d'accord remplie du joueur avec la copie d'une pièce d'identité ; swiss unihockey peut demander ces deux documents en tout temps.

Délais pour les demandes de licences

- **Le contrôle de licence est clos le 31.08.2018 ; cependant il ne doit plus être imprimé, signé et renvoyé par la poste au secrétariat de swiss unihockey.**

Les listes de contrôle peuvent être saisies le 31.08.2018 jusqu'à 23h50 et imprimées pour des besoins personnels. Passé ce délai, plus aucune modification ne sera possible.